

Depuis le 1er Octobre 2003 le **Professeur Gilles Bouvenot** membre de la **Haute Autorité de Santé** , préside la **C ommission de la transparence** .

Cette Commission scientifique composé de spécialistes des professions de la santé Française a pour mission d'évaluer les médicaments qui ont une autorisation de mise sur le marché (AMM), ce en donnant un avis aux ministres en charge de la Santé et de la Sécurité sociale.

Les avis que la Commission de la transparence donne portent sur deux thématiques :

- L'inscription sur la liste des médicaments remboursables ainsi que son taux de remboursement en fonction du service médical rendu (SMR)
- Le bon usage du médicament par la publication d'une information scientifique de haut niveau et indépendante.

Interview de Gilles Bouvenot